



Déclaration liminaire à la CAPD du 6 juin 2017

Madame la Secrétaire Générale, mesdames et messieurs les membres de la
CAPD,

Notre déclaration liminaire initiale commençait par des remerciements pour les services et leur travail conséquent dans des délais serrés ; nous exprimions aussi notre satisfaction d'avoir été entendus par la secrétaire générale et ses collaborateurs, concernant la nécessité de faire retourner le mouvement suite aux erreurs de postes signalées entre mardi et mercredi.

C'était sans compter la journée chaotique du 1er juin, seule journée officielle de préparation pour les délégués du personnel, où de nouvelles erreurs importantes ont été découvertes dans la manière de bonifier des vœux pour raison médicale ou sociale. Nous avons essayé de joindre, à plusieurs reprises, les services de la DRH, mais le téléphone sonnait constamment occupé ; à l'entrée du CHSCTD de l'après-midi, Mme Amodio a voulu vous faire part de ces nouvelles anomalies, vous n'avez pas voulu l'entendre, arguant que vous en aviez eu connaissance par vos services et que les organisations syndicales étaient déjà en possession des nouveaux documents. Dans les faits, de nouveaux fichiers nous sont parvenus à 16h30 jeudi dernier, avec des corrections non encore effectives. Nous n'avons pas d'autre choix que de refuser de siéger, pour vous donner un temps nécessaire pour intégrer toutes nos remarques et nous permettre aussi de procéder à de nouvelles vérifications minutieuses.

Nous ne comprenons absolument pas comment ont été octroyées cette année les bonifications médicales et sociales. Des vœux bonifiés et d'autres non, sans aucune logique apparente ; des directions bonifiées et d'autres non, des vœux de zone non annulés pour les personnes bénéficiant de 50 points, alors que cette règle n'a jamais été remise en question depuis plusieurs années...

Que s'est-il passé dans l'ajout manuel ? Aucune explication concrète n'a été donnée aux collègues ayant porté réclamation. On leur parle d'un courrier qu'elles n'ont jamais reçu ; le DRH nous répond : incompatibilité de postes avec certaines pathologies, information donnée pendant l'entretien par le médecin. C'est faux ! Comment pouvez-vous décider de la cohérence ou de l'incohérence de certains vœux, alors que vous nous dites ignorer la pathologie des collègues ? Nous demandons, une nouvelle fois, qu'un écrit du médecin soit remis aux personnes demandant des bonifications médicales ou sociales après entretien, stipulant son avis et les incompatibilités pointées. Aucune contestation ne sera alors possible et les collègues pourront faire leur mouvement en toute connaissance de cause.

Le report de la CAPD au 6 juin, sans jour ouvrable et sans communication de fichiers retouchés, malgré de nombreux échanges le 2 juin, montre le peu de considération portée à nos collègues et révèle votre conception du paritarisme et du dialogue social. Quel mépris pour notre travail et notre rôle ! Quelle image donnez-vous de cette instance qui a pour objectif de valider un projet juste et transparent ? Nos collègues vont être informés, dès aujourd'hui, que le projet n'est pas correct. Nous soutiendrons toutes celles et tous ceux qui iront contester leur affectation au Tribunal administratif et demander l'annulation du mouvement.

Nous nous étions déjà exprimés lors du groupe de travail du 9 mai sur le nombre impressionnant de personnes n'ayant pas rempli les conditions de participation au mouvement. Au final, ce sont 29 collègues qui ont obtenu cette année un vœu de TR départemental. Nous demandons que soit donnée, pour toutes les personnes qui le souhaiteraient, la possibilité de voir ce poste basculer de titre définitif à titre provisoire.

Concernant l'évolution des statistiques sur le mouvement depuis 2015, nous constatons une dégradation de la mobilité : moins de mutés en phase principale, plus de maintiens sur postes et plus de sans postes ont été constatés. Nous sommes inquiets des conséquences pour nos collègues en termes de conditions de travail et sommes confortés dans la légitimité de nos revendications maintes fois réitérées, à savoir une révision totale de l'architecture du mouvement et notamment de la hauteur des bonifications.

Quid des départs en formation CAPPEI, qui doivent être validés lors de la CAPN du 8 juin ?

Nous voulons avoir enfin une expression concernant les annonces ministérielles sur le dédoublement des classes de CP en REP + et la possibilité de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dès la rentrée 2017. Comment allez-vous prendre en compte ces orientations nationales ? Quelle incidence sur les postes de « plus de maîtres que de classes » et sur les postes de TR ? Quelle consultation des conseils d'école et respect des avis ?

Pour conclure : interrogation, incompréhension et colère, voilà ce que nous avons ressenti face à la situation actuelle. Mais une grande détermination également, car même s'il est dans l'air du temps de considérer que les droits des salariés sont de vieilles lunes à oublier le plus vite possible, pour l'heure, il y a encore des règles qui les protègent et tentent de leur garantir un traitement équitable.